

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cynthia Bergeron		Date d'inspection Le 09 septembre 2026
Nom de l'établissement Garderie chez Cyn		Numéro de permis 2013228
Adresse 114 chemin Rang 7 & 8 Kedgwick NB E8B 1W1		Numéro de téléphone (506) 284-3280
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance. - Lors de la visite, le ratio est respecté. - Affichés dans un endroit bien en vue sont les documents suivants : le permis et le rapport d'inspection, la routine quotidienne, le menu hebdomadaire, les procédures d'évacuation, le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur, les allergies constituant la mort, un avis pour informer les parents de l'existence d'une maladie transmissible. - Tous les dossiers et documents administratifs exigés sont maintenus sur les lieux de l'établissement. Les exercices d'évacuation en cas d'incendie sont menés mensuellement ainsi que la vérification des détecteurs et avertisseurs de fumée. - Un registre d'incidents mineurs est tenu. Le parent est avisé des incidents et signe le registre. - Le changement de couche se fait à moins d'un mètre d'un lavabo et est séparé de l'endroit où la nourriture est préparée. La procédure pour le changement de couche est affichée sur les lieux réservés au changement de couche. - Les enfants sont sous supervision constante durant le changement de couche. - Observations: Lors de la visite, les enfants faisaient la sieste. - Discussions avec l'exploitante concernant la politique 902. Le temps d'écran doit être offert dans un but précis et constituer un moment de partage.

original signé par
Mona Martin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 09 septembre 2026

Date

original signé par
Cynthia Bergeron

Le 09 septembre 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"